

**R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E**  
**D É P A R T E M E N T D E S P Y R É N É E S O R I E N T A L E S**

-----  
**COMMUNE DE CORNEILLA-DEL-VERCOL**  
-----

**ARRETE TEMPORAIRE**

**Arrêté portant permis de stationnement et réglementant la circulation (travaux)**  
**N° T70/2024**

**Le maire de Corneilla-del-Vercol,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1

Vu le Code de la route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la demande de Monsieur MOURLON Julien de la société MD Travaux et Réseaux, en date du 17/07/2024 qui souhaite effectuer des travaux sur le domaine public :

- tranchée pour création de l'adduction télécom

Vu l'arrêté de voirie portant permission de voirie n° T69/2024

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

**ARRÊTÉ :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Du **22 juillet 2024, 8h00 au 29 juillet 2024, 18h00**, la société MD Travaux et Réseaux, est autorisée à procéder aux travaux de création de l'adduction télécom au niveau du n° 19 Rue Damien Batlle.

**Article 2**

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- stationnement : réservation d'un emplacement de stationnement pour le véhicule de la société MD Travaux et Réseaux ;

- sécurité : zone des travaux interdite aux piétons (des barrières de protection seront posées pour interdire tout passage dans la zone de travaux).

Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis, dans les deux sens, aux restrictions suivantes :

- interdiction de stationner.

**Article 3**

La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

**Article 4**

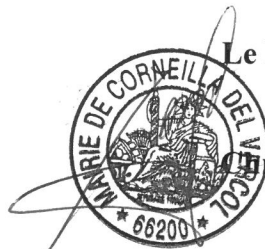
La société MD Travaux et Réseaux est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

**Article 5**

Monsieur le maire de la commune de Corneilla-del-Vercol, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie d'Elne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Corneilla-del-Vercol, le 15 juillet 2024**

**Le Maire,**



**Christophe MANAS**

Arrêté n°T70/2024